

CAPA Certifiés du 18 janvier 2019

Analyse sur les appréciations des « RDV Carrière »

A ma connaissance, le seul texte officiel qui existe à ce jour à propos du contingentement des avis est le tableau d'avancement à la Hors-Classe de l'année dernière : il y est précisé les quotas d'avis Excellent (10%) ou Très Satisfaisant (45%) **par échelon**.

Selon moi, le calcul devrait donc être fait sur l'ensemble des promouvables à la Hors-Classe du 9^e échelon et non sur les seuls 3^e RDV Carrière de cette année. Cela ne devrait pas être compliqué, les avis émis l'année dernière étant définitifs et l'avancement du 9^e au 10^e échelon automatique par ancienneté. On sait exactement combien de personnes constituent cette cohorte, combien d'avis ont déjà été attribués et donc combien restent à attribuer.

Ma proposition aurait permis d'attribuer cette année davantage d'avis Excellent et Très Satisfaisants, grâce au glissement d'une partie des enseignants du 9^e, vers le 10^e échelon.

Le rectorat reste sourd à cet argument, car il tient à garantir une égalité de traitement entre les collègues dont l'appréciation finale avait été établie avec l'ancienne méthode.

Malgré tous les discours de transparence nous n'avons aucune visibilité ni aucune explication sur les 531 dossiers (96%) qui ne font pas l'objet d'une contestation en CAPA, ni sur les 19 dossiers qui ont fait seulement l'objet d'un recours gracieux. C'est cela l'école de la confiance... aveugle.

Le rectorat a cédé très facilement pour 6 cas sur 19 ; il a fallu insister un peu pour deux autres avant que M. Petit-jean ne se braque. Cela donne l'impression que l'Administration avait déjà prévu de céder sur quelques dossiers. En effet, ils avaient été dégradés lors d'une réunion d'harmonisation. (en gros on fait une bêtise, et tant mieux si ça ne se soit pas. Si on se fait choper, on plaide coupable).

« Il ne faut pas laisser entendre que l'administration ne peut jamais se tromper. » (dixit M. Mony)

En conclusion, malgré l'opacité de la procédure et le sentiment d'une belle mascarade, on ne peut qu'encourager massivement les collègues à déposer des recours auprès de la rectrice, puis à contester en CAPA. C'est comme au loto : 100 % des gagnants ont tenté leur chance.